



Rachat de soulte

Par pascal56

bonjour
nous sommes mariés sans contrat.
ma femme a hérité de la maison dans laquelle nous vivons.
mais nous avons fait un prêt commun pour racheter la soulte à ses frères et sœurs.
suis-je propriétaire de la moitié de la valeur de la soulte?
merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut relire l'acte notarié qui vous accorde une part de propriété dans ce bien ... ou pas.

Par pascal56

a priori rien dans l'acte (que j'eusse compris!)

Par yapasdequoi

Vous n'êtes donc pas propriétaire d'une part de ce bien.
En cas de divorce vous auriez droit au remboursement de votre contribution dans cet achat.
Consultez votre notaire.

Par pascal56

merci de votre réponse